

AVIS PUBLIC
Consultation publique

Aux personnes intéressées, AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 juin 2026, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, G5X 1N1.

Lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet du Règlement numéro 2026-561 sur l'occupation et l'entretien d'immeubles**

Que les objets du règlement 2026-561 sont d'empêcher le dépérissement de certains bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

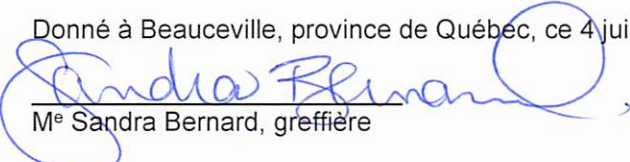
L'ensemble du territoire de la Ville est visé par ce règlement.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le présent projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

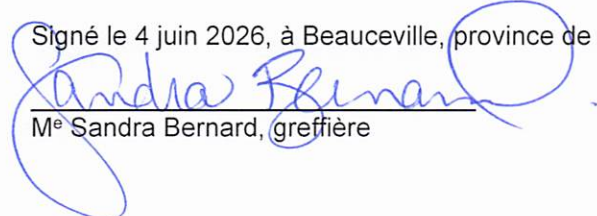
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 4 juin 2026.


M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 4 juin 2026 et dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 10 juin 2026.

Signé le 4 juin 2026, à Beauceville, province de Québec.


M^e Sandra Bernard, greffière